

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un août à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. VALETTE J. MALAISE M. MARTINEZ E. GARCIA M. FOUREAU J. DECOBERT V. MARQUES E. PUECH S. LAUS F.

Étaient absents : MOUNERON C. DANTAN D. DAUTHERIBES M.L. DE NITTO J. VALLAT S. SERRE B. JULIEN E. DURAND M.L. SEVERAC J.M.

Procurations : Madame MOUNERON C. a donné procuration à Madame MALAISE M.
Monsieur DANTAN D. a donné procuration à Madame VALETTE J.
Monsieur DE NITTO J. a donné procuration à Monsieur MARTINEZ E.
Madame SERRE B. a donné procuration à Madame PEYSSON S.

Secrétaire de séance : MARTINEZ E.

2024/043 : TARIFS RENTRÉE 2024 SERVICE JEUNESSE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Stéphanie PEYSSON, 2^{ème} Adjointe déléguée à l'enseignement et jeunesse.

Madame Stéphanie PEYSSON rappelle au conseil municipal la délibération du 8 juillet 2024 portant sur les règlements intérieurs des structures du Service Enfance Jeunesse, ALP (Accueil de Loisirs Périscolaire) et Espace Jeunes.

Madame Stéphanie PEYSSON présente au conseil municipal la nouvelle grille tarifaire tenant compte de l'inflation, d'une augmentation tarifaire pour les familles non résidentes sur la commune de Villeveyrac, et demande à l'assemblée de se prononcer sur ceux-ci :

TARIFS 2024-2025 :

Les tarifs proposés pour l'ALP et l'ALSH seront modifiés comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Résidents : Au moins un des 2 parents (ou tuteur légal) réside à VILLEVEYRAC

Non-résidents : Aucun des 2 parents (ou tuteur légal) ne réside à VILLEVEYRAC

ALP MATIN :

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
Tarifs Résidents	1.57 €	1.68 €	1.78 €
Tarifs Non-Résidents	1.68 €	1.78 €	1.89 €

Majoration de 1.00 € pour les enfants qui seraient non-inscrits, mais qui pourraient être accueillis si places disponibles uniquement.

ALP/ REPAS DE CANTINE :

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
Tarifs Résidents	4.83 € (3.78 € + 1.05 €) (ALP)	5.87 € (3.78 € + 2.09 €) (ALP)	5.98 € (3.78 € + 2.20 €) (ALP)
Tarifs Non-résidents	9.00 € (3.78€+5.22€)	9.50 € (3.78€+5.72€)	10 € (3.78€+6.22€)

Repas adultes : 5.50 €

Repas pour les employés communaux : 4.75 €

Goûters : 1.02 €

Majoration du repas : **10.00 €** pour les enfants qui seraient non-inscrits, mais qui pourraient être accueillis si places disponibles uniquement.

ALP SOIR ECOLE PUBLIQUE :

Tarifs Résidents :

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
16h30-17h	0.52 €	0.63 €	0.73 €
16h30-17h30	1.15 €	1.36 €	1.52 €
16h30-18h	1.78 €	2.10 €	2.31 €
16h30-18h45	2.78 €	3.15 €	3.46 €

Tarifs Non-Résidents :

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
16h30-17h	1.35 €	1.45 €	1.55 €
16h30-17h30	2.69 €	2.79 €	2.89 €
16h30-18h	4.13 €	4.23 €	4.33 €
16h30-18h45	4.86 €	4.96 €	5.06 €

Majoration de **1.00 €** pour les enfants qui seraient non-inscrits, mais qui pourraient être accueillis si places disponibles uniquement.

ALP SOIR ECOLE PRIVEE :

Tarifs Résidents **

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
17h-17h30	1.05 € (0.52 € + 0.53 €**)	1.15 € (0.62 € + 0.53 €**)	1.26 € (0.73 € + 0.53 €**)
17h-18h	2.31 € (1.78 € + 0.53 €**)	2.62 € (2.09 € + 0.53 €**)	2.83 € (2.30 € + 0.53 €**)
17h-18h45	3.30 € (2.77 € + 0.53 €**)	3.67 € (3.14 € + 0.53 €**)	3.99 € (3.46 € + 0.53€**)

Tarifs Non-Résidents **

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
17h-17h30	1.88 € (1.35 € + 0.53 €**)	1.98 € (1.45 € + 0.53 €**)	2.08 € (1.55 € + 0.53 €**)
17h-18h	3.22 € (2.69 € + 0.53 €**)	3.32 € (2.79 € + 0.53 €**)	3.42 € (2.89 € + 0.53 €**)
17h-18h45	5.29 € (4.76 € + 0.53 €**)	5.39 € (4.86 € + 0.53 €**)	5.49 € (4.96 € + 0.53€**)

** transport

Majoration de **1.00 €** pour les enfants qui seraient non-inscrits, mais qui pourraient être accueillis si places disponibles uniquement.

Pour la majoration en cas de retard le soir : nous facturerons **5.00 €/tranche** de 10 min/enfant (toute tranche entamée est due). Une majoration supplémentaire de **10.00 €/enfant** sera appliquée si le parent ne prévient pas la structure (possibilité d'avertir par mail ou de laisser un message sur le répondeur).

Ouverture exceptionnelle de l'ALP **1.00 €** de l'heure.

ALSH (prix par jour) :

Les tarifs proposés pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) seront appliqués comme suit, à compter du 1er septembre 2024.

Majoration du repas : **10.00 €** pour les enfants qui seraient non-inscrits mais qui pourraient être accueillis si places disponibles uniquement.

Tarifs Résidents :

Tranche Quotient Familial	ALSH Matin sans Repas	ALSH Matin avec Repas	ALSH Après-midi sans Repas (Goûter inclus)	ALSH Après-midi avec Repas (Goûter inclus)	ALSH Journée sans Repas	ALSH Journée avec Repas
<700	4.62 €	9.70 €	5.66 €	10.75 €	9.23 €	14.00 €
701 à 1200	5.19 €	10.39 €	6.24 €	11.43 €	10.39 €	15.58 €
>1200	6.92 €	12.22 €	7.97 €	12.96 €	13.85 €	19.14 €

Tarifs Non-Résidents :

	ALSH Matin sans Repas	ALSH Matin avec Repas	ALSH Après-midi sans Repas (Goûter inclus)	ALSH Après-midi avec Repas (Goûter inclus)	ALSH Journée sans Repas	ALSH Journée avec Repas
<700	10.29 €	15.38 €	11.30 €	16.39 €	20.78 €	25.87 €
701 à 1200	10.39 €	15.48 €	11.40 €	16.49 €	20.88 €	25.97 €
>1200	10.49 €	15.58 €	11.50 €	16.59 €	20.98 €	26.07 €

Certaines sorties pourront également faire l'objet d'un surcoût précisé lors de l'inscription.

Pour la majoration en cas de retard le soir : nous facturerons **5.00 €/tranche** de 10 min/enfant (toute tranche entamée est due), une majoration supplémentaire de **10.00 €/enfant** sera appliquée si le parent ne prévient pas la structure (possibilité d'avertir par mail ou de laisser un message sur le répondeur).

ESPACES JEUNES :

Cotisations/Adhésion : Tarifs Résidents

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **32.00 €** (période du 1er septembre au 31 août).

Cotisation CM2 Juillet/Août précédent l'entrée en 6^{ème} : **15.00 €**

Cotisations/Adhésion : Tarifs Non-Résidents :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **40.00 €** (période du 1^{er} septembre au 31 août).

Cotisation CM2 Juillet/Août précédent l'entrée en 6^{ème} : **20.00 €**

Au montant de la cotisation ci-dessus, s'ajoutera le tarif des activités.

La grille tarifaire ci-dessous indique le prix à la journée.

Le prix pour une demi-journée correspond à la moitié du prix journée.

Une participation supplémentaire peut être demandée pour certaines activités ou sorties.

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
Résident(s)	7,97 €	11.12 €	12.17 €
Non-Résident(s)	10.39 €	14.48 €	15.84 €

Le conseil municipal, l'exposé de Madame Stéphanie PEYSSON entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les tarifs du service enfance jeunesse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire
Christophe MORGO

